

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mai, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE. La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 29 avril, adressée à chacun des conseillers municipaux.

Etaient présents les conseillers ,municipaux suivants :

Françoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Christian DEVILLE, Laurence MARTENOT, Jean Marie CHENAVAS
Brigitte BARET, Cédric BERRUYER, Lucia CLAES, Patrice TOURNIER, Antony MASSON, Edwige THIVIN,

Absents : Pierre Olivier BOULARD, Séverine BAGUET, Brigitte BRUNAT, Sylvette RAPP, Isabelle FOIREST, Luigi PENSATO, Jérôme GAUCHET

Pouvoirs : BRUNAT/CHENAVAS

Nombre de votants : 12

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- CHOIX DES ENTREPRISES REAMENAGEMENT MAIRIE
 - REGIE EMPLACEMENTS FORAINS
 - RECRUTEMENT
 - AVENANT BAIL
 - TE38
 - ISERENOV'
 - QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte rendu précédent : accord à l'unanimité

CHOIX DES ENTREPRISES REAMENAGEMENT MAIRIE

Madame le maire rappelle qu'un marché de travaux d'un aménagement de la mairie a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 22 février 2024 pour une remise des offres le 25 mars 2024 à 14h.

La consultation comprenait 8 lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mars 2024 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Suite au rapport d'analyse du 8 avril, le maître d'œuvre a procédé à une phase de négociation.

Il est maintenant nécessaire de prendre une délibération pour attribuer le marché de travaux de l'aménagement de la mairie pour un montant total de 270 825.55 euros HT

Lot 1 : démolition/gros œuvre/maçonnerie :21 775.00

Lot 2 : menuiseries extérieures et intérieures : 64 135.15

Lot 3 : platerie/isolation/faux plafonds : 51 369.90

Lot 4 : électricité/courants forts/courants faibles : 33 165.00

Lot 5 : chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire : 58 560.00

Lot 6 : Carrelages/faiences : 3 435.25

Lot 7 : peinture : 24 982.25

Lot 8 : revêtements de sol : 13 403.00

DISCUSSION :

-Cédric BERRUYER demande combien d'offres ont été déposées, réponse : 39 déposées soit 31 ayant répondues à une ou plusieurs offres

-Edwige THIVIN demande quelles sont les menuiseries ?

-réponse par Frédéric DELEGUE : ce sont les portes intérieures et la porte extérieure d'entrée

-Françoise SEMPE rappelle que le montant total reste dans la fourchette du budget 2024 et énonce la procédure administrative qui découle du marché public

Accord à l'unanimité

REGIE EMPLACEMENTS DES FORAINS

Mme le maire rappelle aux membres du conseil municipal la création d'un régie « emplacements forains Vogue Jeanne Sappey ».

L'année dernière, une délibération avait été prise pour une catégorie supplémentaire (catégorie 7 : autres au tarif de 70 euros).

Il est proposé une nouvelle catégorie la 8 pour un montant de 180 euros pour : manèges petites sensations et grosses confiseries.

Les recettes seront tenues sur un registre à souches pour des versements en numéraires ou par chèques bancaires.

Discussion :

-Cédric BERRUYER précise que cette nouvelle catégorie permet de réajuster les redevances par rapport aux autres catégories, et signale que ces forains ont été prévenus. Un courrier précisant la date d'arrivée (11 août) a été aussi transmis.

Pour cette année, les forains seront installés proche du cimetière, les consommations d'eau et d'électricité sont à la charge de la commune.

Accord à l'unanimité

RECRUTEMENT

La commune à l'opportunité de recruter un agent sous un contrat unique d'insertion, ce qui permettrait de bénéficier d'aide de l'état.

Cet agent sera positionné au service technique, pour 9 mois et pour une durée de 35h.

Une délibération est nécessaire pour créer le poste dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » et de signer le contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Discussion :

-Frédéric DELEGUE explique que 55 % sur 26h sont pris en charge par l'Etat, et en contrepartie, la commune s'engage à faire des formations à l'agent, soit pour cet agent habilitation électrique et nacelle.

Accord à l'unanimité

AVENANT BAIL

Une délibération a été prise en décembre dernier pour la location du bâtiment proche de la déchèterie au 42 route de Marcilloles. La surface de ce bâtiment a été modifiée du fait d'un sinistre précédent qui oblige la destruction d'une partie de cet entrepôt. Des travaux d'aménagements sécuritaires aux abords de la déchèterie restreignent l'accès à la location.

De ce fait, il est nécessaire de revoir le montant du loyer, à savoir 200 euros et de repréciser les numéros des parcelles utilisées par un avenant au bail.

Discussion :

-Françoise SEMPE explique que le bâtiment est maintenant divisé à cause de l'incendie ainsi que les parcelles qui seront réduites suite à l'aménagement de l'entrée de la déchèterie.

Accord à l'unanimité

TE 38

La commune s'est engagée dans une démarche d'économie d'énergies et de ce fait a contractualisé avec le TE38 pour la rénovation de tous les luminaires éclairage public de la commune.

Pour permettre TE38 de lancer cette réalisation, il est nécessaire d'approuver le projet définitif avec ses modalités de financement et de prendre acte de la contribution de la commune, pour un montant de 12 921 euros HT pour les travaux et 1 034 euros HT de frais de gestion.

Cette contribution sera appelée par un acompte de 30 % au démarrage des travaux, puis de 50 % deux mois après et le solde à réception du décompte général et définitif de l'opération.

Discussion :

-Christian DEVILLE précise que cette année 48 lampadaires seront changés dans les quartiers : hlm la Guillotière, lotissement du Brin d'Amour, route de Chatenay, et la sortie de Viriville à la montée des carres.

Une projection est faite par le TE38 et annonce une diminution d'énergies consommées en kWh importante (de 30 349 à 2 013) et une diminution de puissance (de 4.7 à 0.9). Il restera 88 lampadaires à changer après cette opération.

Accord à l'unanimité

ISERENOV'

Mme le Maire rappelle que la commune s'est engagée avec le TE38 au programme IsereNov.

Basé sur les mêmes critères d'éligibilités que les CEE, cette subvention encourage les collectivités à réaliser des travaux d'optimisation énergétique performants par paliers de subventions avec un plafond de 48 000 euros/an versé à la commune qui en fait la demande.

Pour cela, il est nécessaire de prendre une délibération demandant une aide financière au TE38 et d'autoriser le Maire à céder à TE38 les certificats d'économie d'énergie, qui seront générés par cette opération.

La demande est faite pour isoler par doublages intérieurs de la mairie et du cabinet infirmier, ces actions sont éligibles à cette aide financière.

Les montants sont de 9 675 euros HT pour la mairie et 3 850 euros HT pour le cabinet infirmier.

Il est nécessaire de prendre 2 délibérations pour chaque dossier.

Accord à l'unanimité

FIN DE SEANCE : 19h10

QUESTIONS DIVERSES :

-Date à retenir : 29/09/24 : Journée sport sur Viriville le **Viri'Trail** (parcours de 10 et 20 km, courses enfants, découverte autres sports...) les inscriptions se feront en ligne ...annonce prochaine....

-Rappel : date des élections européennes le dimanche 9 juin...

-Prochainement distribution des Brèves

-Réflexion sur la vitesse excessive du chemin de la Vivet, possibilité de l'ouvrir seulement aux riverains et aux agriculteurs...

-31 mai : Inauguration de la Chapelle de Grolée